



Mon choix c'est l'Unsa!

Affiche n°3

## Conseil d'administration: comment ça marche?

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration joue un rôle majeur dans la vie des établissements. C'est un lien essentiel dans le fonctionnement des collèges et des lycées.

#### Dispositions réglementaires fixant l'organisation des élections au CA

- Décret 85-924 du 30/08/85 modifié par le décret 90-978 du 31/10/90
- Note de service 896266 du 16/08/89.

Ces élections doivent se dérouler avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire (semaine du 16 au 21 octobre).

### La composition du CA

Elle est tripartite:

- un tiers des membres est composé de l'équipe de direction de l'établissement, des représentants des collectivités locales et de personnalités qualifiées;
- un tiers représente les personnels de l'établissement,
- le dernier tiers concerne les parents d'élèves et les élèves.

### Qui est électeur?

**Les titulaires, non titulaires et stagiaires exerçant des fonctions d'enseignement**, de direction, d'éducation, de surveillance ou de documentation.

Les déchargés et temps partiels sont électeurs et éligibles, CLD et CLM ne le sont pas.

Les non titulaires sont électeurs dans l'établissement s'ils exercent au moins 150 h annuelles (éligibles s'ils sont nommés à l'année).

Les TZR sont électeurs dans l'établissement où ils exercent au moment des élections (à condition d'y être affectés pour une durée supérieure à 30 jours).

### Les compétences du CA

Il adopte notamment : le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget de fonctionnement annuel...

Il donne son accord sur la signature de conventions, recrutements ou contrats (assistants d'éducation, emplois vie scolaire...)

Il donne son avis sur les mesures de suppressions/créations de sections ou options, sur la carte scolaire, la répartition de la DGH (dotation globale des heures d'enseignement)

C'est un lieu privilégié de dialogues et d'échanges de points de vue.

### Les temps forts de l'année

**Septembre** : problèmes de rentrée.

**Novembre** : mise en place du CA, vote du budget, nouvelle commission permanente, bilan de rentrée.

**Janvier/Février** : répartition des moyens et des horaires d'enseignement.

**Avril** : compte financier, projet d'établissement et organisation de l'année suivante.

19 boulevard Silvio Trentin  
31200 TOULOUSE  
✉ ac-toulouse@se-unsa.org

☎ 05 61 14 72 72  
📠: 05 61 14 72 79  
site académique: <http://sections.se-unsa.org/toulouse/>